



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 août 2014

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL/FAX : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 29 Juillet 2014

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs Les Adjoint,
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MARDI 05 AOUT 2014 à 20 Heures 30 dans la salle de la Mairie.

Ordre du Jour :

Approbation du PV du 20 Juin 2014

Délibérations

- Projet PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION DU DROPT : Avis du CM,
- Elaboration PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS),
- Travaux logement communal de FALGUEYRAT,
- Demande aliénation portion Chemin Rural « La Ramade »,
- Travaux de voirie 2014.

Affaires diverses.

Le Maire,

CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**, le **CINQ** du mois d'**AOUT** à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 29 juillet 2014 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Présents : **08**

Etaient présents:

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2ème adjoint.

Mmes CAILLARD, ROUCHON.

MM. de MONTBRON, LONGUET, PACE.

Absents excusés: Mmes RAFFRAY et REY, M. LUCIEN.

Procuration: M. LUCIEN à Mme CHAPOTARD.

Ordre du jour

Délibérations

- ✓ Avis du Conseil municipal sur le projet de plan de prévention du risque inondation du Dropt.
- ✓ Elaboration du Plan communal de sauvegarde.
- ✓ Travaux concernant le logement communal de Falgueyrat
- ✓ Demande d'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit « La Ramade »
- ✓ Travaux de voirie 2014

Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

2014-35 Avis du Conseil municipal sur le projet de plan de prévention du risque inondation (PPRI) du Dropt

Instauré par la loi n° 9-101 du 02/02/1995 relative au renforcement de la protection de la nature, le plan de prévention du risque inondation (PPRI) est un outil réglementaire visant à limiter les conséquences humaines et économiques des inondations.

Objectifs:

- Délimiter les zones exposées aux risques
- Réglementer dans ces zones tout type de construction
- Définir les mesures de prévention et de protection
- Définir les mesures à prendre pour l'aménagement et l'utilisation des ouvrages existants

Principes d'élaboration d'un PPRI :

- Renforcer la sécurité des personnes et des biens
- Favoriser le libre écoulement de l'eau
- Préserver les zones d'expansion des crues

Procédure d'élaboration d'un PPRI :

- Le PPRI est établi sous l'autorité de M. le Préfet.
- Consultation des Conseils municipaux des communes concernées
- Enquête d'utilité publique
- Approbation par arrêté préfectoral

Une fois approuvé, le PPRI vaut servitude d'utilité publique et est annexé à la carte communale.

Aucune habitation de la commune n'est située en zone inondable par le Dropt

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver ce projet de plan de prévention du risque inondation du Dropt

VOTANTS : 09 (dont 1 procuration)	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

2014-36 Elaboration du plan communal de sauvegarde (PCS)

La commune va devoir élaborer son plan communal de sauvegarde, dans un délai de 2 ans.

C'est un outil réalisé à l'échelle communale, pour planifier les actions des acteurs communaux (élus, agents municipaux, bénévoles, etc.) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des risques (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

Ce PCS doit être élaboré avant le 31 décembre 2016, et une première ébauche doit être transmise à M. le Préfet avant le 26 septembre 2014 de manière à bénéficier de l'aide des services de l'Etat.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer en faveur de l'élaboration de ce plan communal de sauvegarde

VOTANTS : 09 (dont 1 procuration)	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

Un groupe de travail comprenant Mme CHAPOTARD ainsi que MM. LONGUET et PACE est immédiatement constitué. La 1^{ère} réunion est fixée au lundi 11 août 2014.

2014-37 Travaux concernant le logement communal de Falguyrat

Problématique : ce logement est très mal isolé ; par conséquent la commune est trop souvent confrontée à la nécessité de rechercher de nouveaux locataires.

Il est nécessaire procéder à une isolation des murs extérieurs et des plafonds, ainsi qu'au remplacement des 5 paires de volets trop détériorés.

Différents devis de remplacement de volets ont été transmis à la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal autorise les travaux d'isolation et arrête son choix sur le devis transmis par l'entreprise Deshayes Menuiseries.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer en faveur des travaux d'isolation du logement communal de Falguyrat

VOTANTS : 09 (dont 1 procuration)	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

2014-38 Demande d'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit « La Ramade »

Madame le Maire donne lecture de la demande écrite d'un habitant de la commune, par laquelle il explique que le chemin rural desservant sa propriété se termine en cul-de-sac devant chez lui. Se basant sur ce constat, il demande à pouvoir acheter la portion de chemin rural depuis la route.

Après en avoir débattu, et considérant qu'une parcelle mitoyenne à ce chemin rural serait de fait enclavée si la vente avait lieu, le Conseil municipal émet un avis défavorable.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer au sujet de cette demande d'aliénation.

VOTANTS : 09 (dont 1 procuration)	Pour : 00	Contre : 09	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

2014-39 Travaux de voirie 2014.

Madame le Maire rappelle au Conseil que les 2/3 de la voirie communale ont été transférés à la Communauté de communes Portes Sud Périgord (CCPSP), qui en assure désormais l'entretien.

La commune assure par ses propres moyens l'entretien de la voirie dont elle a encore la responsabilité.

Après l'expertise réalisée par le technicien voirie de la CCPSP, les secteurs suivants ont été retenus prioritairement par la commune :

Voie communale 216, secteur *Pépinlé*

Voie communale 205, secteur *Les Goudounèches*

Voie communale 101, secteur *Les Lebrats*

Voie communale 211, secteur *Bonnefon*

3 entreprises ont soumissionné et transmis leur devis :

ABTP, pour un montant total de 50 214€ TTC

EUROVIA, pour un montant total de 48 648€ TTC

ETR, pour un montant total de 44 827€ TTC

Après en avoir débattu, le Conseil municipal émet un avis favorable pour l'entreprise ETR.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer en faveur de l'attribution des travaux de voirie 2014 à l'entreprise ETR.

VOTANTS : 09 (dont 1 procuration)	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

M. FRICOT attire l'attention sur la dégradation de la voie communale 206 menant au lieu-dit *Les Merles*, et demande l'intervention de la société EUROVIA, conformément à l'accord passé avec la commune pour pouvoir utiliser les anciennes carrières de Mandacou.

2014-40 Autorisation de virements de crédits à l'intérieur de la section investissement.

Madame le Maire expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après au budget de l'exercice 2014 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires par mécanisme de transfert à partir d'autres articles d'investissement.

Article	Programme	Recette	Dépense
2115-31	Clôture terrains communaux		-4 500,00
2151-10	Voirie communale	+ 7 500,00	
21534-30	Réseaux d'électrification		-3 000,00

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer en faveur de ces virements de crédits

VOTANTS : 09 (dont 1 procuration)	Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

Questions diverses

✓ Nuisances sonores

La mise en service des nouveaux silos près de la mairie a généré des nuisances sonores importantes.

Madame le Maire informe le Conseil des actions menées pour un retour à la normale le plus rapide possible :

12 juillet : rendez-vous avec le propriétaire des silos pour constater la nuisance

15 juillet : le propriétaire des silos informe la commune de la mise en fabrication de pièces spéciales pour supprimer la nuisance

23 juillet : le propriétaire des silos informe la commune d'un retard dans la fabrication des pièces

30 juillet : mise en place du nouveau dispositif et fin des nuisances sonores.

✓ Vitesse excessive

M. LONGUET se fait l'écho d'habitants de Mandacou se plaignant de la vitesse excessive de certains conducteurs.

3 rappels seront émis : dans la prochaine gazette du canton d'Issigeac, dans la lettre d'information de Plaisance, et sur le site internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.